



## **Pour une politique visionnaire avec des yeux d'enfants**

**Adresse du CEP-Enfance au président de la République et au gouvernement**

**Novembre 2019**

**Le collectif Construire Ensemble la Politique de l'Enfance (CEP-Enfance)**, engagé depuis sa création pour une politique favorable à la cause des enfants, s'adresse au gouvernement au moment où celui-ci déploie ou projette plusieurs réformes concernant la vie des enfants et des adolescents. Le CEP-Enfance soumet également ses propositions au débat public auprès de l'ensemble des acteurs agissant en faveur des politiques de l'enfance.

### **Des mesures d'urgence pour l'enfance et l'adolescence**

*Alors que les inégalités dans l'enfance persistent voire s'aggravent et que les conditions de vie imposées à trop d'enfants continuent à se dégrader malgré les recommandations adressées à la France par le Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant<sup>1</sup>, le CEP-Enfance appelle le gouvernement à prendre plusieurs mesures d'urgence :*

► *Instaurer la gratuité des modes d'accueil, de la cantine, des temps périscolaires et des séjours de vacances collectifs, en premier lieu pour les enfants dont les familles vivent sous le seuil de pauvreté : l'universalité de l'école a été mise en place à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle sur la base de la gratuité, il faut étendre en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle ce principe de gratuité dès la prime enfance.*

► *Préserver et développer les établissements médico-sociaux prenant en charge les enfants avec handicap<sup>2</sup> qui le nécessitent et prendre les mesures permettant de garantir leur évolution en milieu ordinaire pour tous ceux qui le peuvent, accompagner les familles et les institutions dans le parcours de repérage, diagnostic, reconnaissance, soins, accueil et éducation en facilitant la conciliation avec la vie professionnelle, prévoir pour ces objectifs une allocation de ressources suffisante : en effet de très nombreux enfants en situation de handicap ne bénéficient pas des prises en charge adaptées à leur situation dans des délais acceptables, il s'agit d'y remédier dans le cadre des priorités annoncées pour lutter contre les inégalités de destin.*

► *Respecter intégralement les droits des enfants, notamment qu'il soit mis fin au placement des enfants et de leurs familles ou de mineurs non accompagnés dans les centres de rétention<sup>3</sup> ou que soit réglée la situation des enfants et des familles à la rue ou en hébergement précaire<sup>4</sup> : plus de 200 enfants ont été enfermés en France métropolitaine en 2018 (plus de 1200 à Mayotte) et déjà 193 fin septembre 2019, 21 000 enfants sont sans logement en Ile-de-France, ces faits portant gravement atteinte au respect par la France de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dont notre pays ne saurait pourtant s'affranchir au risque de promouvoir une société qui maltraite les enfants les plus fragiles.*

► *Établir un plan d'urgence de prévention pour la santé environnementale dès la période périnatale et de la petite enfance : de nombreux toxiques et nuisances dans l'environnement (pesticides, polluants, plastifiants, perturbateurs endocriniens, bruit...) influent de façon défavorable sur le développement, la santé et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, les études actuelles justifient l'interdiction des substances et nuisances environnementales dont les impacts délétères sur la santé des bébés et des enfants sont avérés ou très probables.*

► *Accroître de 10% les ressources affectées aux budgets artistiques et culturels de tous les lieux dédiés à l'enfant et à sa famille : l'art et la culture, leviers de l'émancipation individuelle, puissants vecteurs d'expression et d'instruction, de liens intergénérationnels et de mixité sociale, doivent irriguer tous les lieux dédiés à l'enfance et à la famille ; ceci pour permettre à tous les enfants d'accéder à des pratiques artistiques vivantes, de rencontrer des œuvres et des artistes dans leur vie familiale et sociale.*

► *Garantir l'accès pour tous à l'université et/ou à des formations qualifiantes sur la base d'une orientation co-construite avec les jeunes et leur famille : préparer l'insertion sociale et professionnelle de tous les jeunes suppose de leur garantir un haut niveau de connaissances, de formation et de culture ; les capacités d'accueil à l'université ou à des formations qualifiantes doivent donc être élargies et les processus d'orientation écarter tout dispositif de tri sélectif et arbitraire des lycéens, comme cela est le cas avec l'actuel Parcoursup ; il faut que chaque adolescent, dans le respect de son développement et de sa construction identitaire, puisse bâtir son orientation, accompagné de centres d'information et d'orientation confirmés dans leur existence et leurs missions.*

<sup>1</sup> [http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/FRA/CO/5&Lang=Fr](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC/C/FRA/CO/5&Lang=Fr)

<sup>2</sup> Cf. pétition *Urgence handicap danger* : <https://www.change.org/p/monsieur-le-premier-ministre-urgence-handicap-danger>

<sup>3</sup> Cf. pétition de l'Unicef France *On n'enferme pas un enfant Point* : [https://lp.unicef.fr/vous-avez-la-celle/?\\_ga=2.196689391.2113058372.1569147511-877962110.1556743616](https://lp.unicef.fr/vous-avez-la-celle/?_ga=2.196689391.2113058372.1569147511-877962110.1556743616)

<sup>4</sup> [https://www.samusocial.paris/construire-un-avenir-pour-les-enfants-sans-domicile#\\_ftn1](https://www.samusocial.paris/construire-un-avenir-pour-les-enfants-sans-domicile#_ftn1)

## Des projets structurants pour le développement des enfants et des adolescents

*Au-delà de mesures d'urgence la politique de l'enfance appelle des projets structurants de court et moyen terme pour le développement et l'épanouissement des enfants. Sans prétendre à l'exhaustivité, le CEP-Enfance propose ici des chantiers et soutient des mobilisations en cours dans le monde de l'enfance :*

- ▶ *Instaurer l'obligation légale d'une mesure préalable d'impact pour toutes les politiques publiques quant à leurs effets potentiels sur le développement, la santé et les droits de l'enfant : dans tous les secteurs d'activité – économique, sociale, environnementale, juridique, culturelle, de sécurité... – il convient d'éclairer systématiquement la décision politique publique sur les conséquences potentielles pour les enfants en terme de prévention, de protection et de précaution.*
- ▶ *Améliorer la cohérence et la continuité des services d'accueil et de prime-éducation de la naissance à six ans : les particularités du développement des jeunes enfants justifient de mieux articuler les acteurs et les institutions, de partager les connaissances et les compétences pour des approches communes de la diversité et des singularités des modalités d'attachement, d'individuation, de socialisation et d'apprentissages chez les jeunes enfants.*
- ▶ *Assurer l'effectivité et la pertinence à long terme de mesures favorables au développement des enfants, telles le dédoublement des classes de CP-CE1 : il ne doit pas s'opérer au prix d'un accroissement des effectifs des autres classes ou de la réduction des personnels spécialisés des RASED et de leur démantèlement qui se poursuit, mais au contraire il doit se prolonger par un abaissement des effectifs dans toutes les classes car il est indéniable que cela améliore les conditions d'apprentissage des enfants.*
- ▶ *Intégrer les propositions et les revendications des mouvements de défense d'une offre d'accueil de qualité<sup>5</sup> ou d'un dispositif de santé publique pour l'enfant et la famille à hauteur des besoins<sup>6</sup>, sans oublier les enjeux relatifs au système de protection de l'enfance, à la situation des jeunes majeurs sortant de l'ASE, à la pédopsychiatrie ou à la santé et l'accompagnement des adolescents : dans tous les secteurs de l'enfance, il s'agit de garantir des niveaux élevés de formation et de qualification des professionnels, de promouvoir leur pluridisciplinarité et leur sensibilité aux enjeux complexes du développement des enfants, des adolescents, en assurant des temps de réflexion sur les pratiques et de coordination, il s'agit aussi de disposer de professionnels dédiés et en nombre suffisant...*

## Une approche humaniste et prévenante de la politique de l'enfance

*Oui, les premiers temps de vie sont fondateurs, non, tout, voire l'essentiel, n'est pas joué avant mille et un jours, ni même avant 6, 10 ou 18 ans. Construire une politique de l'enfance implique de considérer les déterminants qui pèsent sur le développement et la santé de l'enfant tout en s'affranchissant d'une approche mécaniquement causale des déterminismes. Oui à des politiques publiques, à une prévention globale pour lutter contre les inégalités sociales, de santé, économiques, territoriales..., pour offrir aux enfants des conditions de vie plus favorables à leur épanouissement. Le CEP-Enfance appelle à des politiques de l'enfance fondées sur :*

- ▶ *Des conditions fondamentales et des ressources préalables à garantir, en matière de santé, de développement et d'épanouissement de l'enfant : la paix, le logement, l'éducation, la bien-traitance, le droit de vivre en famille, un revenu, la protection sociale, un écosystème stable et des environnements favorables, une alimentation saine et variée, des ressources durables, l'accès à la culture, la justice sociale et l'équité.*
- ▶ *Une approche du développement de l'enfant dans toutes ses composantes, physiques, cognitives, langagières, affectives, sociales, culturelles, qui ne cible pas telle ou telle capacité particulière mais les prend toutes en compte dans leurs interactions globales et leurs renforcements mutuels.*
- ▶ *Une approche prévenante des soins, de l'éducation, des accompagnements, incluant : le respect du temps de l'enfant et des parents ; le soutien à leur capacité à (re)nouer la confiance en l'autre et en soi ; le crédit à l'enfant des chemins qu'il saura trouver face aux obstacles ; un regard soucieux, non des seules difficultés, mais aussi de ce qui est investi et mobilisable par l'enfant et son entourage ; une approche personnalisée de l'aide ouverte aux effets de rencontre et de surprise ; un travail sur le sens du cheminement de l'enfant, et pas seulement d'observation décontextualisée de ses "performances" ; une conception non linéaire de son développement mais comprise comme un dis-continuum de mouvements subtils et complexes de créativité développementale.*
- ▶ *Un soutien à une fonction parentale "suffisamment bonne", à l'écoute des émotions et des sentiments et apte à métaboliser les conflits, plutôt qu'une parentalité artificiellement prescrite comme "positive" tendant à normer et à maîtriser toute relation entre parents et enfants au risque de faire fuir et culpabiliser ceux qui auraient le plus besoin d'appui et d'empêcher l'enfant d'intérioriser les conditions de l'altérité.*

<sup>5</sup> Cf. les 20 propositions du collectif "Pas de bébés à la consigne" à l'occasion de la réforme des modes d'accueil : [http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/Lettre\\_ouverte\\_pasdeBBconsigne\\_ChristelleDUBOS\\_28mars2019.pdf](http://www.pasdebebesalaconsigne.com/DOC/Lettre_ouverte_pasdeBBconsigne_ChristelleDUBOS_28mars2019.pdf)

<sup>6</sup> Cf. la contribution de la plate-forme "Assurer l'avenir de la PMI" pour promouvoir la revitalisation de ce dispositif : [http://www.assureravenirpmi.org/Doc/contribution\\_plateforme\\_assureravenirPMI\\_missionPeyron\\_nov2018.pdf](http://www.assureravenirpmi.org/Doc/contribution_plateforme_assureravenirPMI_missionPeyron_nov2018.pdf)

